

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Christian RAUCAZ.

Objet : Développement économique - Zone d'Activités de La Bâthie - ZAC des Arolles - Présentation du Compte-Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC)

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Une Convention Publique d'Aménagement de 10 ans a été signée le 10 mars 2004 avec la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) pour l'aménagement de la ZAC des Arolles, créée le 26 février 2004.

L'avenant n° 1 du 11 janvier 2010 prévoyait l'octroi d'une participation de la collectivité de 456 K€.

L'avenant n° 2 (délibération n° 23 du 28 novembre 2013) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2016.

Par délibération n° 23 du 18 septembre 2014, la Co.RAL a augmenté les droits à construire de la ZAC de 20 000 à 25 000 m² de surface de plancher.

L'avenant n° 3 (délibération du 11 février 2016) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2017.

L'avenant n° 4 (délibération du 1^{er} décembre 2016) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 mars 2020.

L'avenant n° 5 (délibération du 12 décembre 2019) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2022.

L'avenant n° 6 (délibération du 15 décembre 2022) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2024.

Conformément à la législation en vigueur, le compte-rendu annuel du concessionnaire, joint en annexe, est présenté en séance. Il récapitule les actions menées sur l'opération, les prévisions sur les exercices à venir et le bilan financier.

Cette ZAC représentant une superficie de 75 500 m², dont 59 252 m² étaient cessibles, ne possède plus de terrains disponibles à la vente.

A ce jour, il reste à terminer les aménagements de surface, et réaliser les éventuels travaux de reprise à la suite de l'érosion des berges de l'Isère à proximité du bassin de rétention.

Il est proposé à cet effet, une prolongation de 3 ans de la concession d'aménagement.

Par ailleurs, compte-tenu du niveau favorable de trésorerie de l'opération, il est proposé le remboursement de l'avance de 200 000 €, le paiement du solde du foncier de 278 476 € et le versement par anticipation d'une partie du boni de l'opération à hauteur de 110 000 €.

Le bilan financier valeur septembre 2024 est établi à 1 963 K€ HT en dépenses et 1 963 K€ HT en recettes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le compte-rendu annuel ainsi que le bilan financier actualisé valeur septembre 2024, à hauteur de 1 963 K€ HT en dépenses et 1 963 K€ HT en recettes ;**
- **approuve la prolongation de 3 ans de la concession d'aménagement pour permettre le suivi des travaux de reprise de la berge et la réalisation des travaux de fin de ZAC, soit un terme au 31 décembre 2027 ;**
- **approuve le remboursement de l'avance par le concessionnaire à Arlysère à hauteur de 200 000 € ;**
- **approuve le paiement du solde de la valeur du foncier par le concessionnaire à Arlysère à hauteur de 278 476 € ;**

- **approuve le versement par anticipation à Arlysère d'une partie du boni de l'opération, à hauteur de 110 k€ ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant de prolongation ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

